

II - Règlements Sportif Particulier Championnat Départemental SENIOR Saison 2024/2025



SOMMAIRE

D1F : p 2

D1M : p 3

D2F et D2 M : p 4

D5M/D6M : p 6

CALENDRIER p 7

TABLEAU DE SURCLASSEMENT : p 8

LISTE DES MEDECINS AGREES : p 9

D1 Féminine- Trophée Francette CANDAU
 GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2024/2025



Article 1

- a) Les groupements sportifs descendant de R3.
- b) Les groupements sportifs maintenus en D1 lors de la saison 2023/24 selon le règlement.
- c) Les groupements sportifs issus du championnat D2.

Au total : 16 groupements Sportifs

Ils doivent engager durant la saison sportive concernée :

Une équipe de jeunes féminines, de catégories (U20 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11 (à la condition de prendre l'engagement que si l'équipe monte en région, vous soyez en capacité d'engager une équipe U13) ou une INTER-EQUIPE ou une équipe en ENTENTE (*Valable seulement pour les clubs qui sont en CTC*).

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (mais une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

L'engagement de cette équipe peut être effectué postérieurement à celui de l'équipe PRE REGION en raison des diverses dates d'engagement selon les niveaux de pratique.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la Commission Sportive départementale en fin de championnat.

La non observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe comme dernière de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Ils devront également satisfaire à la charte de l'arbitrage établie par la FFBB, sous peine de sanction prévue par la charte.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2 - Règlements sportifs D1F Saison 2024/2025

Ce championnat se disputera en 2 phases.

- La première constituée de deux poules de 8, en aller/retour. A l'issue de cette phase, les 4 premières de chaque poule se qualifieront pour la poule A (poule haute) qui définira les montées en R3F. les 8 autres équipes disputeront la seconde phase en poule B (poule basse) pour éviter de descendre en D2F.
- Cette seconde phase sera constituée de deux poules de 8 en aller/retour, les résultats des équipes qui se trouvaient dans la même poule lors de la 1ere phase seront conservés. Chaque équipe disputera donc 8 rencontres aller/retour.
- A l'issue de la seconde phase, les deux équipes classées aux deux premières places de la poule A monteront en R3F et disputeront la finale sur terrain neutre. La vainqueur remportera le challenge F Candau. Les équipes classées 6^e, 7^e et 8^e de la poule basse(B) descendront en D2F. Au-delà de deux descentes des équipes landaises de R3F, des descentes supplémentaires de D1F en D2F seront programmées.
- La finale se disputera le vendredi 9 mai 2025.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST et T	3		
	Licence AS	5		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueuses possédant une licence T doivent être âgées de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours. Les joueuses étrangères comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T si elles possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS(Mêmes droits que les autres associations)



Article 1

- a. Les groupements sportifs descendant de R3.
- b. Les groupements sportifs maintenus en D1 lors de la saison 2023/2024 selon le règlement.
- c. Les groupements sportifs issus du championnat D2.

Au total : 16 groupements Sportifs

Ils doivent engager durant la saison sportive concernée :

Une équipe de jeunes du même sexe que l'équipe bénéficiant de la couverture, (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11(à la condition de prendre l'engagement que si l'équipe monte en région, vous soyez en capacité d'engager une équipe U13) ou une INTER-EQUIPE.

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (mais une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

L'engagement de cette équipe peut être effectué postérieurement à celui de l'équipe de Pré Région en raison des diverses dates d'engagement selon les niveaux de pratique.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la Commission Sportive départementale en fin de championnat.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Ils devront également satisfaire à la charte de l'arbitrage établie par la FFBB sous peine de sanction prévue par la charte.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2 - Règlements sportifs D1F Saison 2024/2025

Ce championnat se disputera en 2 phases.

- La première constituée de deux poules de 8, en aller/retour. A l'issue de cette phase, les 4 premières de chaque poule se qualifieront pour la poule A (poule haute) qui définira les montées en R3M. les 8 autres équipes disputeront la seconde phase en poule B (poule basse) pour éviter de descendre en D2M.
- Cette seconde phase sera constituée de deux poules de 8 en aller/retour, les résultats des équipes qui se trouvaient dans la même poule lors de la 1ere phase seront conservés. Chaque équipe disputera donc 8 rencontres aller/retour.
- A l'issue de la seconde phase, les deux équipes classées aux deux premières places monteront en R3M et disputeront la finale sur terrain neutre. La vainqueur remportera le challenge F Concaret. Les équipes classées 6^e,7^e et 8^e de la poule basse descendront en D2M. Au-delà de deux descentes des équipes landaises de R3M, des descentes supplémentaires de D1M en D2M seront programmées.
- La finale se disputera le vendredi 9 mai 2025

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST et T	3	
	Licence AS	5	
	Licence C	Sans limite	
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune (JH)	2	1
	Orange (OH)	0	1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
 Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et AST s'ils possèdent ce type de licence.
Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille
 Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Mêmes droits que les autres associations

**Article 1**

- Les groupements sportifs descendant de D1.
- Les groupements sportifs maintenus en D2 lors de la saison 2023/2024 selon le règlement.
- Les groupements sportifs issus du championnat D3

Au total : 20 groupements Sportifs.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'EPREUVE**Article 2**

Ces groupements sportifs sont répartis en 2 poules de 10 pour les Masculins, en 2 poules de 10 pour les Féminines, disputant des rencontres Aller-Retour.

En masculins :

Les équipes classées premières de leur poule montent en D1M et disputent la finale dite J.CASSAGNE.

Les équipes classées 2èmes de leur poule disputeront un barrage sur terrain neutre. Le vainqueur montera en D1M.

Les équipes classées 9^e et 10^e descendront D3M.

Un barrage entre les 8^e, voir 7^e, pourra être programmé en fonction du nombre d'équipes landaises concernées par une descente en département.

En féminines :

Les équipes classées premières de leur poule montent en D1F et disputent la finale dite J.DULUC.

Les équipes classées 2èmes de leur poule disputeront un barrage sur terrain neutre. Le vainqueur montera en D1F.

Les équipes classées 9^e et 10^e de chaque poule descendront en D3F à l'issue de la saison.

Un barrage entre les 8^e, voir 7^e, pourra être programmé en fonction du nombre d'équipes Landaises concernées par une descente en département.

Dates : **Finales**, Masculins et Féminines, sur terrain neutre le samedi 3 mai 2025

Barrages des 2^e, Masculins et Féminines, sur terrain neutre le samedi 3 mai 2025

Barrages éventuels entre 7^e et 8^e, en aller/retour, le samedi 3 mai 2025 et samedi 10 mai 2025

REGLES DE PARTICIPATION J.DULUC**Article 3 -** Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nbre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST ou T	3		
	Licence C	Sans limite		
	Blanc	Sans limite		
Types de licences autorisées lors d'une création (nbre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST ou T	4		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2		0
	Orange (OH)	0	ou	1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2, AST et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Dès la première année : mêmes droits que les autres associations.

BRASSAGE D3-D4 Fém. Trophées Marcel MARTINEAU - Dany MICHEL et Masculins Trophées Georges de Lagarrigue - Pierre DEY



GRUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2024/2025



Article 1

- Les groupements sportifs descendant de D2.
- Les groupements sportifs engagés à ce niveau à chaque début de saison.

Article 2 Ces compétitions se disputeront en 2 phases.

SYSTEME DE L'EPREUVE

FEMININES

La première phase :

- 17 équipes réparties en 3 poules A/R (2x6+1x5). A l'issue de cette première phase les deux premières de chaque poule se qualifieront pour la D3F, A/R (1x6) et les 11 autres équipes pour la D4F, A/R (1x6+1x5)

La deuxième phase :

D3F, les dates : 12/01, 19/01, 2/02, 9/02, 16/02, 9/03, 16/03, 23/03, 30/03 et 13/04. A l'issue de la dernière journée, les 4 premières de la poule se qualifieront pour les ½ finales et monteront en D2F.

½ finales Aller/Retour. Aller le 3 mai 2025 chez les deuxièmes, le retour le 10 mai 2025 chez les premières. Finale sur terrain neutre le 25 mai 2025.

D4F, les dates : 12/01, 19/01, 2/02, 9/02, 16/02, 9/03, 16/03, 23/03, 30/03 et 13/04. A l'issue de la dernière journée, les 4 premières de la poule se qualifieront pour les ¼ de finale.

¼ de finale chez les mieux classées le dimanche 4 mai 2025

½ finale aller (chez les moins bien classées) le 11 mai 2025, retour (chez les mieux classées) le 19 mai 2025.

Finale sur terrain neutre le 1^{er} juin 2025

MASCULINS

La première phase :

- 39 équipes réparties en 3 poules de 5 + 4 poules de 6
- A l'issue de la première phase, les premiers de chaque poule + les 5 meilleures 2^e se qualifieront pour la seconde phase D3M, qui se disputera en deux poules de 6 ALLER/RETOUR.

La deuxième phase :

DEPARTEMENTAL 3 : 12 équipes (2x6)

A l'issue de la seconde phase les 4 premiers de chaque poule se qualifieront pour les ¼ F qui se disputeront chez les mieux classés, le dimanche 4 mai 2025.

½ Finales ALLER chez les moins bien classés le dimanche 11 mai 2025, RETOUR chez les mieux classés le dimanche 18 mai 2025.

Finale sur terrain neutre le dimanche 25 mai 2025. (challenge : G. de LAGARRIGUE)

Monteront en D2M, à l'issue de la saison, les deux équipes ayant terminées premières de leur poule respective + les deux équipes qui auront effectuées le meilleur parcours lors des phases finales

DEPARTEMENTAL 4 : 27 équipes (3x5 + 2x6)

A l'issue de la seconde phase les trois premiers de chaque poule + le meilleur quatrième disputeront les 1/8 F chez les mieux classés, le dimanche 27/04/2025.

¼ de finale chez les mieux classés le dimanche 4 mai 2025

½ finales ALLER (chez les moins bien classés) le 11 mai 2025, RETOUR (chez les mieux classés) le 18 mai 2025.

Finale sur terrain neutre le dimanche 1^{er} juin 2025 (challenge : P. DEY)

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre)	Licence C1 ou C2 ou T	3		
	Licence OC	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2, AST et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

RESERVES MASCULINES : D5

Trophées Michel BROCAS

GRUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2024/2025



Article 1

Les groupements sportifs engagés à ce niveau à chaque début de saison.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2

Une poule unique de 6 en aller/retour. Championnat en deux phases. Les points acquis lors de la phase 1 seront conservés pour la phase 2. Finale le 2 ou 3 mai 2025, sur terrain neutre ou chez le mieux classé si aucune salle n'est disponible.

Le vainqueur se verra attribuer le challenge MICHEL BROCAS pour un an.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3

Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST ou T	3		
	Licence AS	Sans limite pour les IE		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune *	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

*Il existe des licence JH attribuée aux nouveaux licenciés adultes ou licenciés n'ayant pas étaient licenciés durant 6 ans minimum, dans ce cas, pas de limitation en nombre

REGLES DE PARTICIPATION

CREATION DE LA PREMIERE EQUIPE SENIOR FEMININE OU MASCULINE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Article 437 des R.G. FFBB

Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	4		
	Licence AS	Sans limite pour les IE		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

COMMUNICATION DES RESULTATS

En cas de soucis avec la e-marque saisir le résultat manuellement sur FBI et envoyer la feuille à la commission sportive : sportive@basket40.fr

ORGANISATION DES PHASES FINALES - CHAMPIONNAT SENIORS

Les clubs participants aux phases finales de Championnat devront prendre leurs dispositions le Comité ne modifiera pas les dates des phases finales, sauf cas de sélections.

Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025

(mars 2018-juin 2019-avril 2020- décembre 2021-février 2022- juillet 2023 -avril 2024)

	CATEGORIES D'AGES ET NIVEAU DE COMPETITION		
ANNEE D'AGE	COMPETITION DEPARTEMENTALE	COMPETITION REGIONALE	COMPETITION NATIONALE
U21 -	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U20 -	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U19 -	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U18 -	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille Senior 3x3 : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille Vers Senior 3x3 : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille Vers Senior 3x3 : Médecin de Famille
U17 -	<u>Vers U20 ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé
U16 Masculin	<u>Vers U20 ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20 ou U21M</u> Médecin defamille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U16 Féminin –	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin Régional
U15 Masculin -	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin de famille <u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> Médecin agréé <u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U15 Féminin –	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin de famille <u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin agréé <u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers U18 et U20</u> : Médecin agréé <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Masculin	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Féminin –	<u>Vers U18</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U13	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	<u>Vers U15</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U12	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	Impossible
U11	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	<u>Vers U13</u> : Médecin agréé	Impossible
U10	Vers U13 : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U9	<u>Vers U11</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U8	Vers U11 – Médecin de famille	Impossible	Impossible
U7	<u>Vers U9</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible

MEDECINS AGREES

MEDECIN AGREE REGIONAL LIQUE NAQ				
Commission Médicale Ligue Basket Ball Nouvelle Aquitaine – Maison des Sports de GAÏA 142 Av Emile Labussière – Mail :medicale@naqbasket.fr		87000	LIMOGES	
MEDECIN CHEF DEPARTEMENTAL DES LANDES				
Docteur PETUYA Serge	21 Rue Carnot	40800	AIRE SUR ADOUR	07 69 07 79 67
MEDECINS AGREES DANS LES LANDES				
Dr BOURGUIGNON Cécile	200 Rue Pasteur	40600	BISCARROSSE	05 58 78 98 58
Docteur DUCAMP Philippe	Centre de rééducation de Salies de Béarn – 3 Bd Saint Guily	64270	SALIES DE BEARN	05 59 38 75 00
Docteur JABBARRI Talal	5 Bis Route de Tercis	40100	DAX	05 58 74 13 74
Docteur LALANNE Matthieu	124 Av de la Digue	40330	AMOU	05 58 89 00 65
Docteur MOLDOVAN Nicolas	Centre Hospitalier Service de Cardiologie – Av Pierre de Coubertin	40000	MONT DE MARSAN	05 58 05 11 56
Docteur SIMON Didier	1180 Av du Houga	40000	MONT DE MARSAN	05 58 46 33 33